



Oct. 2018 > juil. 2019

PARTICIPEZ À LA CONSTRUCTION D'UN PLAN D'ACTION CONCRET
EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE TERRITOIRE

Compte-rendu de la 1^{re} soirée Mercredi 17 octobre 2018

Développement urbain, déplacements et habitat

La démarche *DD à Valence*, qui marque la création d'un Agenda 21 pour la ville, a officiellement débuté le 17 octobre 2018. En quelques mots, elle consiste en la construction d'un plan d'action concret en faveur du développement durable, c'est-à-dire d'un développement garantissant simultanément la préservation des ressources naturelles, une meilleure qualité de vie aux populations et une plus forte attractivité du territoire.

La soirée de lancement de *DD à Valence* a réuni près de 100 personnes au Théâtre de la Ville et s'est organisée en différents temps qui ont permis de s'informer, de débattre et de se distraire :

- Un temps de discours introductifs autour de l'Agenda 21, d'un micro-trottoir et d'un échange préliminaire sur les thématiques du jour
- Un temps de spectacle autour du vélo
- Un temps de présentation et débats autour des trois thèmes : déplacements, urbanisme et habitat

La soirée a été ouverte par Nicolas Daragon, Maire de Valence et Président de Valence-Romans Agglo, remerciant les partenaires, mécènes et les participants, et rappelant que l'Agenda 21 est une démarche partenariale, visant la définition d'objectifs stratégiques en faveur de la transition écologique.



Michèle Ravelli, conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21, a insisté quant à elle sur la co-construction de l'Agenda 21 avec tous les acteurs du territoire, au profit d'un plan d'action concret de court, moyen et long terme.

Enfin, Patrick Freulon, directeur Régional de VINCI Construction France pour l'entreprise Campenon Bernard, et Philippe Forey, directeur VEOLIA Eau Drôme Ardèche, ont terminé les discours introductifs en présentant leur soutien à la démarche en tant que mécènes.

La diffusion d'un micro-trottoir – sur la popularité de la démarche Agenda 21 et sur les mesures à préconiser pour rendre nos transports et notre ville plus durables – a permis de faire réagir tour à tour Lionel Brard, adjoint à la santé, l'environnement, l'écologie urbaine et la participation, Franck Soullignac, adjoint à l'urbanisme, au foncier et aux grands travaux, et Laurent Monnet, adjoint aux travaux, à la voirie, à la circulation et au cadre de vie.

Pour Lionel Brard, l'Agenda 21 est une démarche transversale, impliquant une vision globale et visant à « concilier ambition et pragmatisme », et si le terme Agenda 21 ne parle pas, il s'agit néanmoins d'une démarche au service de la transition écologique et sociale, notion nettement plus répandue. Franck Soullignac ajoute que « l'Agenda 21 ne doit pas se réduire à un outil vertical et descendant », insistant sur l'importance de son appropriation par tous et la





Oct. 2018 > juil. 2019

PARTICIPEZ À LA CONSTRUCTION D'UN PLAN D'ACTION CONCRET
EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE TERRITOIRE

nécessité d'une participation citoyenne active. Enfin, Laurent Monnet souligne pour sa part la complexité des enjeux liés à l'Agenda 21, à la fois sociaux, économiques, sanitaires. Selon lui, l'Agenda 21 est avant tout un levier, un outil pour l'action, impliquant une mobilisation à la fois collective et individuelle, « *nécessaire et impérieuse* ».

Intermède artistique

Serge Huercio a eu l'occasion d'émerveiller la salle par ses acrobaties à vélo durant une dizaine de minutes, qui ont permis une bonne transition avec la question de la mobilité douce.



Débats thématiques

Déplacements

Marylène Peyrard, Présidente de Valence Romans Déplacements (VRD), et Jean-Luc Chaumont, 1^{er} vice-président de VRD et conseiller municipal délégué à la participation citoyenne et au chauffage urbain, ont introduit la thématique des déplacements en rappelant le rôle et les compétences des différents acteurs de la mobilité et notamment de VRD.

Ce fut l'occasion de présenter à la fois les enjeux de mobilité à Valence (50 % des déplacements en ville se font en voiture et seulement 3 % en vélo, et 8 % en transport en commun), aussi bien en matière de qualité de l'air, de sécurité, d'accès aux services que d'urbanisme. Ce fut également l'occasion de rappeler les nombreuses actions menées pour favoriser les mobilités douces et actives ainsi que pour développer une offre de transport de qualité et accessible, dans la lignée des objectifs du Plan de Déplacement Urbain : abaissement du tarif Citéa, desserte et cadencements améliorés, mise en place d'une ligne de bus 100 % électrique (la première de France), vélos électriques ajoutés au parc « Libélo », aménagement de pistes cyclables, parc relais en 2019, etc...

Lors de cette soirée, vous aviez l'occasion de vous exprimer grâce aux micros mis à disposition ou encore par le biais de votre smartphone grâce au système de commentaires en temps réel. Pour ce premier sujet, les réactions, requêtes et questionnements ont principalement porté sur :

- Les aménagements pour le vélo : l'élargissement de la zone 30 (en faire la norme et le 50 l'exception, et développer les radars pédagogiques), l'amélioration et l'adaptation du réseau cyclable (une meilleure continuité et sécurité, notamment sur Victor Hugo, place Leclerc et ses rues adjacentes, développer l'axe nord/sud le long du Rhône pour les trajets utilitaires et touristiques, prolonger la ViaRhona jusqu'à Bourg-lès-Valence...), augmenter le nombre de consignes à vélo, installer les arceaux à vélo sur les stationnements plutôt que sur les trottoirs... ;
- L'amélioration de l'offre en transport en commun : notamment le développement d'une offre après 20 h, que ce soit en adaptant l'offre à la demande plus faible (minibus), en développant les transports à la demande, ou encore en considérant que c'est en développant l'offre qu'on peut susciter la demande ;
- Les alternatives à la voiture individuelle : la volonté de développer les aires de covoiturage (par exemple à Valence Sud et au plateau des Couleurs) ainsi que les voitures partagées qui rencontrent un franc succès.





Oct. 2018 > juil. 2019

PARTICIPEZ À LA CONSTRUCTION D'UN PLAN D'ACTION CONCRET EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE TERRITOIRE

La problématique de l'autoroute, traversant Valence (avec ses conséquences sur la qualité de l'air et la fracture urbaine) est également apparue à plusieurs reprises.

Urbanisme et développement urbain

Franck Soullignac, adjoint à l'urbanisme, au foncier et aux grands travaux, a présenté l'une des principales problématiques de la ville, à savoir sa perte de démographie, au profit des communes en périphérie, et des impacts que cela implique notamment en matière de multiplication des déplacements, d'étalement urbain, de dégradation des milieux naturels et agricoles. L'enjeu, en lien avec les objectifs fixés aussi bien dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) que dans le Plan Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Local de l'Urbanisme (PLU), est de faire « ré-habiter » la ville, en la densifiant (puisqu'elle concentre les services, les espaces urbains, les emplois...) tout en préservant ce qui en fait sa richesse, à savoir la qualité patrimoniale de ses quartiers, de son bâti, de ses espaces verts et ses canaux, etc...

Pour y arriver, la ville accompagne le renouvellement urbain de ses quartiers et le développement de grands projets structurants, d'équipements nouveaux, tout en valorisant la nature en ville, au service d'un cadre de vie de grande qualité.

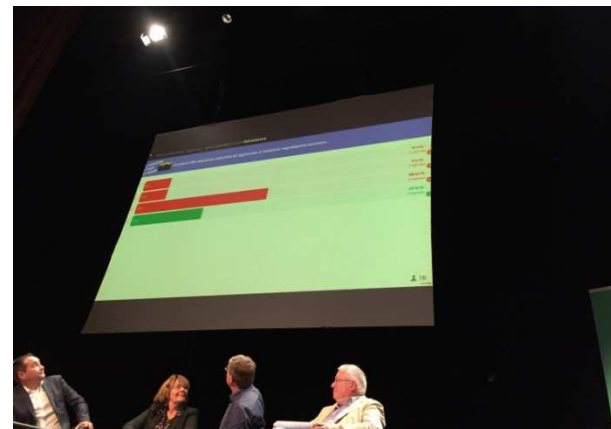
Les réactions, requêtes et questionnements ont principalement porté sur :

- Le projet de parking place Manouchian, jugé contradictoire avec la volonté de développer la nature en ville et de réduire la place de la voiture ;
- Le développement des toitures et murs végétalisés : si rien ne l'empêche dans l'actuel PLU, la volonté de la ville est bien de chercher à les favoriser dans le prochain PLU ;
- La végétalisation et notamment l'installation de davantage d'arbres en ville, plutôt que de concentrer la nature dans des parcs.

Habitat

Dans la continuité de la problématique évoquée dans la partie urbanisme, Annie-Paule Tenneroni, adjointe au logement et présidente de Valence-Romans Habitat a quant à elle souligné la nécessité de repenser et diversifier l'offre de logement en centre-ville, en fonction des besoins et désirs de chacun (maisons individuelles avec jardin particulièrement prisées) et des parcours de vie. Elle souligne que l'amélioration de la qualité de l'habitat est déjà en cours, conformément au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. L'objectif consiste à améliorer le cadre de vie tout en renforçant l'attractivité du centre-ville, afin de lutter contre le phénomène de paupérisation et la fuite des ménages les plus aisés vers la périphérie.

Les réactions, requêtes et questionnements ont principalement porté sur l'habitat intergénérationnel et la mixité des publics, mais aussi sur les nouvelles formes de logement adaptées aux besoins et attentes des familles. Quant au renouvellement urbain et aux rénovations des habitats anciens du centre-ville, des craintes ont été exprimées de voir leurs locataires contraints de quitter leur logement une fois ceux-ci rénovés et plus chers. Néanmoins, Annie-Paule Tenneroni et Franck Soullignac ont tenu à rappeler que c'est bien la lutte contre les « marchands de sommeil » et l'habitat très dégradé voire indigne qui priment, et que la situation critique est loin de risquer de provoquer une gentrification de ces quartiers.





Oct. 2018 > juil. 2019

PARTICIPEZ À LA CONSTRUCTION D'UN PLAN D'ACTION CONCRET EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE TERRITOIRE

De façon plus générale, diverses questions et remarques ont été remontées tout au long de la soirée par smartphone :

- « Les citoyens sont-ils écoutés pour l'emplacement des appuis et des consignes vélos ? Si un citoyen en fait la demande peut-il recevoir des aménagements personnalisés ? »
- « A qui les citoyens peuvent ils s'adresser pour demander des équipements (appuis vélos et consignes à vélos) ? »
- « Vous proposez une réunion avec l'association Banc Publics : quid de la publicité des échanges sur la place Manouchian ? »
- « Quelle est la place de l'Agenda 21 dans le millefeuille des plans déjà existants ? D'un point de vue légal ? Sera-t-il un document prioritaire ou un simple document support ? »
- « Le manque de temps donné à la salle pour l'échange et la discussion au profit de présentations de ce qui se fait ou va se faire. »

Tout comme l'amélioration continue est un des 5 piliers de l'Agenda, nous souhaitons tenir compte de vos remarques pour nous améliorer à chaque rencontre : il s'agissait d'une première rencontre sur 7 programmées au total et dès la prochaine rencontre du 14 novembre dédiée à la question des déchets et de la propreté, nous avons prévu de modifier l'organisation en laissant plus de place aux acteurs de terrains (associations, professionnels, partenaires...) en tant qu'intervenants et en réduisant le temps initial de présentation des thématiques pour privilégier les discussions dans la salle.